



MISE EN ŒUVRE EN TRAVAUX NEUFS ET SUR RESEAUX EXISTANTS

1) Installation

Les chambres SEMAP COMPOSITE s'installent selon les règles de l'art applicables à la mise en place des chambres préfabriquées (cf.CCTP Génie civil 1593-facsicule D)

2) Intervention sur la fouille

Compte tenu de la hauteur hors tout de la chambre le fond de fouille doit être réglé de telle sorte que le cadre scellé affleure le niveau fini du trottoir.

Avant de poser le premier élément en fond de fouille un radier est réalisé au préalable avec un béton maigre conformément au cahier des charges génie civil en tenant compte de l'altimétrie du trottoir

3) Généralités

Les 3 (LOT) ou 5 éléments s'empilent les uns sur les autres par l'intermédiaire d'emboitements spécifiques. Le premier élément avec fond est posé de niveau en alignant celui-ci en parallèle avec la bordure de trottoir. Le deuxième élément est ensuite posé après avoir effectué les percements et découpes décrits dans le paragraphe suivant. Les autres éléments sont ensuite assemblés en terminant par l'élément avec feuillure. Contrôler le niveau de la chambre avant l'étape suivante

4) Intervention sur les tubes et la chambre

Le but est de rentrer les tubes dans la chambre par les orifices réalisés sur les pieds droits. Les tubes vides y compris les tubes occupés sont coupés aux dimensions souhaitées. Lors de l'introduction des tubes dans les alvéoles (un perçage est effectué, au point haut du trait de repérage situé à l'intérieur, avec une scie cloche d'un diamètre supérieur d'un millimètre à celui du tube (ex : 46mm pour un tube de 45mm (photo n°1). Dans le cas particulier du tube occupé, une entaille partielle est effectuée dans l'élément afin d'intégrer le câble dans la chambre (photos n°2 et 3).







5) Rehaussement

Le rehaussement des chambres béton et composite peut être effectué en utilisant soit le couronnement composite seul ou le couronnement associé à un élément inférieur





6) Cas particuliers L3T et L4T

Une entretoise devra impérativement être mise en place lors du compactage afin d'éviter tout fléchissement du grand piédroit.













3

ZI de Braux Rue de la Pierre Saint Martin BP 67 08120 BOGNY SUR MEUSE Tel: 03.24.59.13.47 Fax: 03.24.59.13.77 semap08@orange.fr